

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Lundi 26 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 9 (dont 2 pouvoirs)
 Nombre de Votants : 11

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, et Messieurs BRUN Vincent, CHABERT Nicolas, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, POIRSON Philippe

Etaient excusés : Mme PANNETIER Jocelyne (donne pouvoir à M. JOSSERAND Jean-Michel) ; Mme BARRO Carole (donne pouvoir à M. BRUN Vincent) ; M. DECATOR Mathieu

Etaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis ; Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil : M. JOSSERAND Jean-Michel a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental « Restructuration, revitalisation du Centre Bourg – Phase n°2

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet.

- 1- Le déplacement du Monument aux Morts en Centre-Bourg contribuera à renforcer la notion de centralité et amènera une touche qualitative, tout en permettant d'améliorer l'accessibilité au nouveau Groupe Scolaire.
Le déroulement des cérémonies en sera grandement facilité et sécurisé et l'accès à la rue du Monument Aux Morts en général et en particulier pour les engins agricoles.
- 2- La réalisation d'un trottoir allant du carrefour du Chemin de la Combette (Rue du Village, vers la D22) par la rue du Monument Aux Morts permettra de sécuriser les déplacements piétons
- 3- Un aménagement également pour sécuriser les déplacements piétons Rue du Village, de derrière la Mairie vers la Route de Le Montellier et D22.
- 4- Terrain derrière le Monument Aux Morts. Superficie d'environ 554 m² - Parcelle n° 1287. Proposition de vente

Monsieur le Maire rappelle que pour mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Coût total des travaux : 194.197 €

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL		0	
3)	Union européenne			
	Etat – autre		0	

	Conseil régional		0	
	Conseil départemental	Equipements de proximité	44 129 €	22.72%
	Fonds de concours CC ou CA			
	Autres (à préciser)			
	Total subventions publiques*		44 129 €	22.72 %
2)	Fonds propres		150 068 €	
	Emprunts		0	
	Total autofinancement		150 068 €	77.28 %
	Coût total des travaux		194 197 €	100.00 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE l'opération de réalisation de travaux de « Restructuration, revitalisation du Centre-Bourg Phase n° 2 » et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
- REPORTE la décision de vente de la parcelle n°1287 en séance du prochain Conseil et propose d'étudier la possibilité de vendre plutôt une partie des parcelles en face (numéros 323 à 326 et 984) accueillant le local technique et la caserne.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdit.

Le Maire,

 Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 03/07/2023
 Après affichage et publication du :
 Le Maire,
 Marc GRIMAND
